



Temps de pause travaillé donc normalement rémunéré!

Par **bichette**, le **25/04/2014** à **20:15**

Bonsoir, bon si j'ai bien compris, il faut que j'accepte une rupture anticipé de mon contrat et que je laisse tomber l'histoire de la médecine du travail. Par contre, à l'endroit où je travaille il n'y a pas de pointeuse et seulement des agendas pour marquer mes heures, il se trouve que j'ai gardé celui de l'année dernière et que ma patronne me dois 30 pause de 20 minutes vu que mes repas se passaient au magasin et je les prenait entre deux clients, pour les autres années je n'ais plus rien car je ne pensais pas qu'on en arriverait là, donc au niveau de la rupture anticipé, je serais en droit de réclamer quoi entre les pauses non réglés, mes congés payés et quoi d'autre ??? car si je suis convoqué, que je ne me fasse pas avoir!!!! Et pour les 2 autres années, c'est vrai que je n'ais plus de trace écrites de mes heures mais est-ce que je peux les compter comme cette année? Merci de me consacrer de votre temps car franchement je ne sais pas quoi faire, ni quoi demander, encore merci d'être là.

Par **glazick**, le **26/04/2014** à **06:54**

Bonjour

Quels sont les horaires indiqués sur votre contrat de travail ainsi que sur le règlement intérieur ?

Les heures supplémentaires ne peuvent qu'être exécutées qu'à la demande de l'employeur.

Par **P.M.**, le **26/04/2014** à **08:50**

Bonjour,

Je vous avais déjà demandé de poursuivre [le même sujet initial](#) par [ce message](#) pour pouvoir suivre le fil...

Je ne vois pas quelle rupture anticipée du contrat de travail vous devriez accepter d'abord puisque apparemment vous êtes en CDI et d'autre part, parce qu'il n'en était pas question en dehors d'une prise d'acte de rupture de votre part...

Ce n'est pas parce que vous preniez vos repas sur le lieu de travail que vous pourriez réclamer le paiement de vos pauses mais parce que vous étiez obligée de rester à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives, à condition de pouvoir le prouver...